

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2014

Le seize octobre deux mille quatorze, à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le dix octobre deux mille quatorze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : ANDRIEU Francis ; LEFEVRE Matthieu ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BRISSY Emmanuelle ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; TATTEBAUT Michel.

Absents excusés : DUBREUCQ Marie-Claire (pouvoir donné à F. ANDRIEU) ; DHORNE Dominique (pouvoir donné à D. HESDIN) ; THEO Philippe (pouvoir donné M. LEFEBVRE) ; BOYENVAL Philippe (pouvoir donné à E. BRISSY) ; MALOIGNE Laurent ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BRISSY

Compte rendu affiché le : 23 octobre 2014

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2014.

☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - CONVENTION DE TRANSITION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE L'ETAT POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PERMIS ET DE DECLARATIONS PREALABLES RELATIVES A L'OCCUPATION DU SOL ENTRE LE 1^{ER} NOVEMBRE 2014 ET LE 30 JUIN 2015.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète de la Somme indiquant que la convention signée en 2013 avec la DDTM pour l'instruction des actes d'urbanisme, arrive à son terme.

En application de l'article L422-8 du code de l'Urbanisme, cette mise à disposition ne donne pas lieu à rémunération.

Il conviendrait donc de signer une convention de transition pour que la DDTM puisse continuer à instruire les dossiers de permis de construire et déclarations préalables créant de la surface de plancher, du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 30 juin 2015 car au 1^{er} juillet 2015 ce service n'existera plus.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que la convention de mise à disposition des services de l'Etat reprenant la répartition de l'instruction des actes relatifs à l'occupation du sol sur le territoire de la commune arrive à son terme le 31 octobre 2014.

A compter du 1^{er} juillet 2015, la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) promulguée le 24 mars 2014, ne permettra plus aux services de l'Etat d'instruire les actes relatifs à l'occupation du sol à la place des communes compétentes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Aussi, il convient de reprendre une nouvelle convention de transition pour continuer à bénéficier de cette mise à disposition pour la période comprise entre le 1^{er} novembre 2014 et le 30 juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés, décide :

- d'approuver la nouvelle convention de mise à disposition ;***
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.***

III - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Courrier de l'AP3C :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de l'AP3C sollicite la commune pour l'organisation de la Route du Poisson prévue le 3^{ème} week-end de septembre 2015. Une participation de 1 000€ est demandée.

Séance levée à 20h45

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire Pouvoir donné à F. ANDRIEU	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique Pouvoir donné à D. HESDIN	TATTEBAUT Michel